



L'inscription au Trail des Vignes (30km) est une acceptation automatique du règlement dans son intégralité. Il comprend également l'abandon total des droits à l'image.

R E G L E M E N T

Motifs de disqualification

- Pour le non-port du matériel obligatoire à savoir :
 - Réserve d'eau 500 ml.
 - Un gobelet (aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements)
- Si le dossard n'est pas porté dans son intégralité (non acceptation des sponsors de la course).
- Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course
- Se faire ravitailler sur le parcours (hors zones autorisées)
- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques.
- Le non respect du parcours, l'interdiction de couper les virages.
- Le non respect des bénévoles.
- Transférer son dossard à un autre coureur.

Il est également obligatoire de venir en aide à un concurrent en situation dangereuse et de respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation

Temps maximum autorisé et barrières horaires

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 30km → 5h00. Départ de Marsannay à 10h.

En cas de problèmes l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires ou encore le parcours lui-même.

Classement et Récompenses

Un classement scratch, faisant apparaître les catégories, sera affiché à l'arrivée.

Seront récompensés en Hommes et Femmes: Les 3 premiers au classement scratch - Le premier V1; V2; V3; V4. Pas de cumul entre le classement scratch et vétérans.

Ravitaillements

1 point d'eau: 10^{ème} km

1 ravitaillement solide et liquide 21^{ème} km.

Les contrôles

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
- De nombreux postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course (contrôle informatique avec le dossard électronique et contrôle manuel). Tous ces contrôles seront ensuite revérifiés à l'arrivée.
- Seuls les coureurs porteur d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès au poste de ravitaillement.

En cas d'**abandon**, obligation de rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.

Dans le cas contraire, le coureur sera interdit de course l'année suivante.

Contrôle anti-dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

Les droits à l'image

Le fait de participer à l'UTCO implique l'acceptation expresse par chaque concurrent à diffuser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des 5 courses, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support connus ou inconnus à ce jour.